



Secrétariat Général
Délégation Générale aux Relations Internationales

2016 DGRI 89 Subvention (4.000 euros) à l'association Lire en Afrique (20e) pour la création d'une bibliothèque dans le centre culturel de Grand Yoff à Dakar (Sénégal).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1997, l'association Lire en Afrique a pour but de développer, soutenir et promouvoir la lecture sur le continent africain, en promouvant notamment la langue française et l'accès à la culture afin de contribuer à l'amélioration des résultats scolaires. L'association est particulièrement active au Sénégal.

Le présent projet s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2004 à Dakar où Lire en Afrique a déjà équipé, en partenariat avec la municipalité, onze bibliothèques dans les centres culturels de la ville. Il s'agit à présent de créer une bibliothèque dans le centre socio-culturel de Grand Yoff.

Lire en Afrique prévoit pour cette opération d'acquérir un fonds documentaire de 2000 livres répondant aux besoins des lecteurs (scolaires à 90%) de cette commune d'arrondissement : albums et première lecture pour les pré-scolaires ; fictions jeunesse, bandes dessinées, contes, albums pour les élèves du primaire ; documentaires scientifiques, annales, manuels, œuvres littéraires pour les élèves du secondaire ; ouvrages pédagogiques pour les enseignants ; littérature africaine, pour tous publics.

Lire en Afrique organise pour cela des collectes auprès des bibliothèques et centres de documentations partenaires de région parisienne, notamment pour les spécimens de manuels scolaires neufs et autres supports pédagogiques. Le reste du fonds est acheté auprès de Biblionef, association partenaire, et de l'ADP distributeur de presse et éditeur au Sénégal. La ville de Dakar et la commune de Grand Yoff mettent à disposition du projet le local équipé et le personnel nécessaire.

Lire en Afrique assistera les équipes locales dans l'installation du fonds documentaire, la mise en œuvre d'outils de gestion et leur apportera la formation nécessaire au bon fonctionnement d'une bibliothèque. L'association accompagnera ensuite le projet par une mission annuelle d'évaluation du fonctionnement et l'organisation d'un séminaire d'évaluation regroupant toutes les bibliothèques de la ville de Dakar.

Dans le cadre de la politique conduite par la Ville de Paris en matière d'éducation et de solidarité internationale, je vous propose d'accorder en 2016 à l'association Lire en Afrique une subvention de 4 000 € au titre des relations internationales.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DGRI 89 Subvention (4.000 euros) à l'association Lire en Afrique (20e) pour la création d'une bibliothèque dans le centre culturel de Grand Yoff à Dakar (Sénégal).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Lire en Afrique, 19 rue des Lyanes 75020 Paris.

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN au nom de la 7e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Lire en Afrique (n° simpa 158301 ; dossier 2016_08885) au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense sera imputée sur la VF 07002, chapitre 65, article 6574, fonction 048, fonds 120, CF 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.